



Renouvellement Certificat Individuel Produits Phytopharmaceutiques, «Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques », Catégorie « opérateur ».

Public ciblé :

Toute personne (salariés agricoles, salariés ou entrepreneurs applicateurs de produits) qui manipule, applique des produits phytopharmaceutiques doit être en possession d'un Certificat Individuel Produits Phytopharmaceutiques spécifique à son activité. Ce certificat n'autorise que l'application des produits. L'achat des dits produits est réglementé par un certificat individuel « Décideur ». L'obtention du certificat pour exercer ces activités est obligatoire depuis le 1er juillet 2015.

Pré requis :

Lecture et écriture en langue française
Utilisation basique de l'outil informatique
Etre titulaire d'un certificat individuel de Produits Phytopharmaceutiques, Catégorie «Opérateur » en cours de validité (soit au plus tard 3 avant la date d'expiration).
Tout certificat périmé nécessitera le passage soit d'un primo certificat, soit d'un test seul.

Effectif par session :

De 6 personnes minimum à 14 personnes maximum

Durée :

1 jour

Tarifs :

160 € pour une personne pour 1 jour (7h).
Nous consulter pour les tarifs groupe (à partir de 6 personnes)

Frais pédagogiques éventuels :

Aucun

Modalités d'alternance :

Pas d'alternance

Délai d'accès à l'action de formation :

2 mois sous réserve du nombre de personnes

Objectifs visés :

Obtention du renouvellement du Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques : Catégorie « Opérateur ».

Contenu de formation :

1 jour de théorie, in situ.
Consolidation, en lien avec l'utilisation des produits phytosanitaires, des connaissances :

- en matière de réglementation,
- de prévention des risques pour la santé,
- de prévention des risques pour l'environnement et de définition de stratégies visant à limiter le recours aux produits phytosanitaires.

Selon vos besoins, l'accent sera mis sur :

- les nouvelles typologies de produits spécifiques à votre activité.
- des pratiques
- la mise en avant de méthodes alternatives.

Modalités pédagogiques :

En présentiel, au laboratoire de biologie ou de chimie et/ou en salle informatique.

Apports théoriques avec des supports variés (powerpoint (vus, commentés, remis et envoyés), cours en ligne, livret stagiaire remis et envoyé, exercices, qcm, bibliothèques en ligne, plaquettes...): Cadre réglementaire français : lois Grenelle 1 et 2 et mesures afférentes : plan Ecophyto.

Etude de situations spécifiques
Évaluation des risques en fonction de certaines problématiques liées au métier

Raisonnement une intervention en fonction d'une activité

Effectuer les calculs de doses et comparaisons

Travailler sur la lecture des étiquettes

Renforcement de la réglementation aux niveaux régional & national gestion des déchets et des éventuels accidents)

Analyse de pratiques et prévention

Présentation des risques, des EPI, des réglages de machines, Etudes de nouvelles techniques

